

L'éducation nationale

Autor(en): **Montenach, G. de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

souffre plus du tout de mes rhumatismes. Je suis complètement guéri».

Elle : « C'est dommage, on ne saura plus quand le temps va changer ! »

Quiproquo. — Dans les W. C. d'une station de chemin de fer on lit la recommandation suivante :

« On est prié d'ouvrir le bec en entrant et de le refermer en sortant ! »

Il s'agit du bec de gaz. — J. P.

L'ÉDUCATION NATIONALE

Sous ce titre : *L'Éducation nationale dans ses rapports avec la tradition, la région et la beauté*, M. le conseiller aux Etats Georges de Montenach a publié quelques pages d'un intérêt tout particulièrement vif, dans lesquelles il fait battre son cœur d'ardent patriote. Elles nous reposent de bien des choses. On y sent passer un souffle pur, tonifiant, celui de la Suisse primitive, patriarcale, de la Suisse unie, toute de beauté naturelle...

Nous détachons de cette brochure quelques lignes qui, entre plusieurs, méritent d'être méditées. Elles disent le fédéralisme élevé qui a fait et qui doit faire encore la gloire de notre patrie. — L. M.

NOTRE fédéralisme concilie depuis des siècles les deux excellents principes de l'unité nationale et de l'indépendance des groupes historiques vivants. Perfectionnons toujours davantage ce travail de conciliation, mais ne l'interrompons pas brusquement sous le fallacieux prétexte qu'il ne correspond plus aux aspirations et aux besoins de notre démocratie.

Le problème n'est pas de détruire l'individualité de chacune de nos communautés cantonales, de chacune des formes distinctes qu'elle tient de ses origines, mais bien de les faire contribuer, selon leurs aptitudes particulières, à l'harmonie de l'ensemble.

Je le sais bien, chaque défenseur intransigeant du fédéralisme, du cantonalisme, du régionalisme et du régionalisme, est accusé de manquer de clairvoyance, de travailler à la ruine de la nation : « Vous ébranlez, leur dit-on, l'unité nationale, conquise si péniblement, il ne doit y avoir qu'une Suisse ! » Mais, Messieurs, le grand malheur vient qu'on confond, dans certaines sphères politiques, l'unité avec l'uniformité, et qu'on croit ne pouvoir cimenter l'une qu'en réalisant l'autre complètement. C'est là le principe de l'erreur qui cause depuis tant d'années, dans notre pays, un si grand nombre de divisions et de tiraillements, erreur dans laquelle nous ne devons pas tomber. Déjà nous pouvons nous demander si une trop grande centralisation n'a pas été une des causes principales d'affaiblissement de notre esprit national. Cette constatation nous donnerait, à nous fédéralistes, le droit d'attaquer au lieu de nous défendre, le droit d'attaquer toute une évolution nuisible, trop facilement acceptée sous la pression de cet esprit de parti qui oppose, sur tous les terrains, ce qu'on nomme le radicalisme, ce qu'on qualifie de conservatisme, contribuant ainsi à fausser, aussi bien chez les radicaux que chez les conservateurs, des notions élémentaires qui ne dépendent d'aucun principe politique.

Nous devrions donc rechercher davantage en Suisse à être traditionnels les uns avec les autres, au lieu de l'être les uns contre les autres.

Plus les doctrines de tradition perdent de terrain, rencontrent d'indifférence et plus leur figure de polémique s'accuse. Les Zuricois s'offusquent de ce qui est cher aux Fribourgeois, aux Valaisans. Le Vaudois ferait bon marché de ce que la Suisse primitive aime et désire conserver, et, d'un canton à l'autre, il en est ainsi. Cela vient surtout du fait que d'un canton à l'autre, on ne se connaît pas.

C'est pourquoi la meilleure éducation nationale serait celle qui, au lieu de nous fabriquer

une unité artificielle, nous renseignerait davantage sur les originalités de chacun des Etats confédérés, sur la raison d'être de leurs mœurs, de leurs coutumes, sur la genèse de leurs constitutions et de leurs idées.

Nos cantons sont un peu comme vingt-deux frères qui tous, fortement attachés à leur mère, s'ignorerait entre eux.

Cette situation serait, dans une famille, la source de malentendus constants.

Il en est de même dans cette famille agrandie qui s'appelle la Patrie Suisse.

Apprenons donc aux enfants de chaque canton à mieux comprendre la mentalité, les mœurs, les institutions des cantons voisins et nous ne serons plus exposés à ces méconnaissances dissolvantes et nous ne verrons plus, à quelques minutes de distance, un Bernois et un Fribourgeois se comprendre aussi peu que si l'un était Cochinchinois et l'autre Cubain.

Quand nous saurons la raison d'être de chacune des choses qui tiennent au cœur de chacun de nous, nous arriverons à les respecter davantage et à les défendre. Tous, alors, s'entendront pour sauvegarder les vingt-deux parts du patrimoine commun.

Ces parts, comme autant de morceaux d'un domaine, ont une valeur inégale, un aspect différent, des traits accentués ; séparées, elles perdraient la plus grande partie de leur intérêt ; réunies, elles forment un merveilleux ensemble ; confondues, elles vaudraient infiniment moins.

Pour ma part, je ne cesserai de voir dans l'effacement des traits particuliers, dans la diminution du sentiment local, les causes les plus efficaces du malaise dont souffre l'esprit public et dont nous voulons préserver les jeunes générations.

Le peuple, qui est simpliste, ne s'élèvera jamais qu'avec peine au culte d'un patriotisme abstrait, si l'on en supprime tous les éléments concrets et immédiatement tangibles. Il ne s'agit pas pour un pays, a dit M. André Bellessort, de rendre un son unique, mais une ample harmonie de sons !

Il est donc stupide de vouloir séparer la notion Patrie de la notion Canton, alors qu'en Suisse, la seconde conditionne la première. Lieu natal, petite patrie, grande patrie, voilà les marches d'un seul escalier qui nous conduit vers le devoir, vers le dévouement, le sacrifice et l'amour.

Ces patries concentriques et naturelles ne se nuisent pas les unes aux autres, elles ont pour chaque citoyen trois termes : le clocher, le canton, la nation.

« L'esprit de clocher, a très bien dit M. Henri Lavedan, est l'école primaire du patriotisme ». Le peuple a besoin d'une petite patrie pour mieux aimer la grande, pour la comprendre, pour sentir tout ce qu'il lui doit de dévouement et de fidélité.

G. DE MONTENACH.

A l'école. — L'inspecteur interroge les élèves :

— Voyons, lequel d'entre vous a gardé le souvenir d'un hiver très doux ?

Un élève. — Moi, m'sieu. C'est l'hiver dernier. Le régent a été malade six semaines. M. E.

Effets de théorie. — L'instructeur fait aux recrues une théorie sur les grades.

L'instructeur. — Un colonel a trois galons, un lieutenant-colonel deux galons, un major un galon.

Quelques jours plus tard, les recrues se trouvent sur la place d'exercices. Passe un lieutenant-colonel.

L'instructeur. — Vous voyez cet officier. Qu'est-ce que c'est ?

Une recrue. — Oh ! suis-là, je le connais bien. C'est l'aubergiste de chez nous ! — M. E.

RECTIFICATIONS ET PRÉCISIONS

DANS le petit article que le *Conteur vaudois* a bien voulu insérer le 1^{er} février, j'ai commis involontairement une petite erreur, que je puis rectifier, grâce à la complaisance de M. l'ingénieur Jules Dumur, frère du regretté président Dumur, notre historiographe lausannois. Ce n'est pas ce dernier qui a vécu comme enfant dans la maison de la Palud formant l'angle avec les escaliers du Musée Arlaud, mais bien son père Jn-Louis Dumur, le futur pasteur Louis Dumur-Ganteron, 1800-1882, qui exerça, entr'autres, les fonctions pastorales à Savigny et Cully.

Après avoir appris les éléments du latin chez son oncle le ministre Jean-Louis Dumur, à Lonay, le jeune garçon, âgé de 12 ans environ, fut mis en pension à Lausanne. Ce fut en premier lieu dans la maison « du fond de la Palud » qui fait face à l'immeuble aujourd'hui propriété de la Société vaudoise de consommation, et alors à M. de la Pottrie. A cette époque la place de la Riponne n'existait point encore (on allait précisément entamer les premiers travaux de comblement, c'était un vallon profond où la Louve coulait à ciel ouvert, formant à l'emplacement actuel du Musée Arlaud une bruyante cascade. Bien qu'enfant, Louis Dumur n'en put fermer l'œil durant les premières nuits. Ainsi le raconte la chronique de la famille Dumur. Lorsque la veuve du ministre Lonay vint s'établir à Lausanne, elle prit chez elle son neveu d'abord au Valentin, puis à la Cité-dessous, maison Saugy (plus tard Mayor). Louis Dumur fut ensuite pensionnaire de Georges Bridel-Perrenod, inspecteur des prisons et ancien libraire et journaliste à Paris, l'un des frères du doyen. Rentré au pays en 1810, il y avait acquis en indivision avec son frère le professeur de théologie Jean-Louis Bridel la maison de la place de la Madelaine qui fut plus tard maison Pellis, receveur, et fut démolie en 1898, après avoir servi en dernier lieu comme préfecture de district.

C'est à la place de la Madelaine que vécut donc quelque temps Louis Dumur, puis il fut encore en pension à la Cité-d'arrière, chez une dame Bornand, de Sainte-Croix, qui demeurait dans la maison Aug. Guignard, celle de l'angle au nord de la Cathédrale, où vient de mourir le peintre Vuillermet et dont le rez-de-chaussée conserve d'intéressants restes de la maison capitulaire.

G.-A. BRIDEL.

Précisions. — Une bonne femme demande à un agent de police, en faction place du Pont : Dites-voilà, monsieur, où est la « descente » de St-François ?

L'agent, avec un sourire : « Tenez-vous patiemment à la descente ? »

— Oui, car c'est là que je dois aller.

— Alors, il vous faut monter cette rue, puis quand vous serez arrivée au sommet, vous ferez demi-tour et vous serez exactement au-dessus de la « descente » de St-François. Voilà ! — J. P.

LES REMÈDES DE NOS GRANDS PÈRES

UN de nos lecteurs a l'obligeance de nous communiquer les deux formules de remèdes que voici, datant d'une époque où nous autres, gens d'aujourd'hui, étions encore dans les « brouillards du Rhône », comme on dit. Nous respectons scrupuleusement l'orthographe :

Remède ainmangable pour les Douleurs. — Prenés pour un batz de grèce d'ours ; Pour un batz de grèce de marmote ; Pour un batz d'huile de Saint Jean ; Pour un batz d'huile de Laurrier, le tous mais lesle en semble et faites en une pomade et engrécés vous ver le feus.

Remède Préservatif contre la peste toute sorte de fièvre maligne. (Le dit remède s'appelle le « Vinaigre des 4 voleurs ».